



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

**RÉSULTAT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 21 MARS 2024 AU 22 AVRIL 2024 PORTANT SUR
LES MODALITÉS D'ÉQUILIBRAGE POUR LE MARCHÉ INTÉGRÉ DE GAZ NATUREL BELUX**

LUXEMBOURG, LE 23 MAI 2024

SECTEUR GAZ NATUREL

Ce document présente le résultat de la consultation portant sur des propositions de modifications du code et du programme d'équilibrage par rapport à la version arrêtée par le règlement modifié E15/39/ILR du 28 août 2015 arrêtant le manuel décrivant le système de gestion et de comptabilisation des flux et quantités de gaz naturel dans la zone de marché intégré BeLux¹, conformément à l'article 39, paragraphe (4) et à l'article 55 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel.

Ces propositions de modifications résultent de la suppression du service de conversion du gaz L vers le gaz H à partir du 1^{er} septembre 2024 à 06h00.

L'Institut Luxembourgeois de Régulation n'a reçu aucun commentaire.

¹ Règlement ILR : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rilr/2023/09/15/a626/jo>